



Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le



ID : 976-200008829-20260329-D10_17_2-DE

DELIBERATION N°2026/11/MJI PORTANT CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 27

De votants : 28

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.mairiedemtsangamouji.fr, et que la convocation du conseil avait été faite le 23 mars 2026

Présents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, MALIDI BOUENI BOURA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, ALI BACAR CHARAFINA, MADI MARI DAROUECHI, SOILIH ANSOUMATI, COMBO FAIDINE, HEDJA KOURAICHIA, AHMED SAID, MDALLAH ANLAMATI, ALIDINA ASSANI CHAKA, BACAR ANTUFAT SAID, ABDALLAH MAMALI, GODESSA MOUHAMADI, MBAE LADHATI MADI, MROIVILI ALHADINA MADI, MADI MOITSOUMOU BOURA, OUMAR SAINDOU ABOUDOU, ABDALLAH RAOUANTI, BOURA MCOLO VITA, ALI MADI JOSYANE, DHOIFIR INSSA, BOURA MARIAMOU, SIAKA OUSMANE AHAMADA, AHMED DAOURINA, ZOUBERT ALLAQUI, SAID ZAMANA

Représentés :

Mme MROIVILI AMINA MOILIM a donnée procuration à Monsieur SIAKA OUSMANE AHAMADA

Absents :

AMADA MCOLO IBRAHIM ABIDHARI

*Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **MME MALIDI BOUENI BOURA** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

Dans les conditions de l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales, une commission d'appel d'offres doit être constituée par le conseil municipal.

Conformément à l'article L1411-5 du même code, elle est composée de 5 membres titulaires, 5 membres suppléants et est présidée par l'autorité habilitée à signer l'offre des entreprises.

L'élection des membres se fait par un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après en avoir voté conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, au scrutin secret, le Conseil Municipal,



Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 976-200008829-20260329-D10_17_2-DE



DECIDE

- 1) D'élire Monsieur IBRAHIMA SAID Maanrifa, Maire, Président de la Commission d'appel d'offres
- 2) D'élire en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres :
 - AHAMA COMBO Said Valdo
 - MADI Moitsoumou Boura
 - MADI MARI Darouechi
 - ALI BACARI Charafina
 - ALLAOUI Zoubert
- 3) D'élire en tant que membres suppléants de la commission d'appel d'offres :
 - MALIDI Boueni Boura
 - GODESSA Mohamadi
 - MROIVILI Alhadina Madi
 - ASSANI CHAKA Alidina
 - SIAKA OUSMANE Ahamada
- 4) D'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, le 29/03/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire

IBRAHIMA SAID MAANRIFA



Le Maire
Le Maire Adjointe
M. MALIDI Boueni Boura